Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 29 janvier 2026, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
M. le maire Steven Blaney, Lévis, vice-président du comité exécutif
Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
M. le conseiller Olivier Biron, Lévis
Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
Mme la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, Québec
M. le conseiller Gabriel Dusablon, Québec
M. le conseiller Yannick Fauteux, Québec
M. le préfet Jean Lapointe, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le conseiller Raphaël Lebailly, Québec
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
M. le conseiller Daniel Saindon, Lévis
Mme la conseillère Mélanie Sicotte, Lévis
Mme la conseillère Anne-Marie Tremblay, Lévis
Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Sont également présentes :

Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Est absent :

M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº C-2026-01

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
    - Ajout du point 5DG) 5 - Désignations d'élus répondants à la Communauté métropolitaine de Québec
    - Ajout du point 5DG) 6 - Désignations à la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent – Zone de Québec (TCRQ)
    - Ajout d'un point à 7.Divers - Coupures au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2025

Résolution nº C-2026-02

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2025.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2025

Résolution nº C-2026-03

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Jean Lapointe, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2025.

Adoptée

Comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec (CCA) – Nomination des membres

Résolution nº C-2026-04

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Gabriel Dusablon, il est unanimement résolu :

- De nommer comme membres du comité consultatif agricole (CCA) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un mandat de quatre ans à compter du 29 janvier 2026, les personnes suivantes :
    - M. Gabriel Dusablon, membre du conseil de la Ville de Québec;
    - M. Gaétan Pageau, membre du conseil de la Ville de L'Ancienne-Lorette;
    - M. Olivier Biron, membre du conseil de la Ville de Lévis;
    - M. Jean Lapointe, membre du conseil d'une municipalité locale parmi les MRC du territoire de la CMQuébec.
- De nommer, comme membres du CCA, pour un mandat de quatre ans à compter du 29 janvier 2026, les personnes suivantes à titre de producteurs agricoles résidant ou ayant leur exploitation agricole enregistrée sur le territoire métropolitain et figurant sur la liste dressée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) :
    - M. Gaétan Fréchette de la Ville de Lévis;
    - M. Denis Bédard de l'agglomération de Québec;
    - Mme Luce Bélanger de la MRC de La Jacques-Cartier;
    - M. Daniel Pouliot de la MRC de L'Île d'Orléans;
    - M. Michel Éthier de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- De nommer, comme membre du CCA, pour un mandat de quatre ans à compter du 29 janvier 2026, Mme Claire Michaud à titre de résidente du territoire.
- De désigner M. Gabriel Dusablon à titre de président du CCA.
- De désigner M. Olivier Biron à titre de vice-président du CCA.

Ces nominations remplacent les nominations précédentes des membres du CCA.

Référence : Rapport décisionnel du 29 janvier 2026
Responsable : Direction générale

Adoptée

Mobilité durable – Désignations d'élus

Résolution nº C-2026-05

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité métropolitain d'élus sur la mobilité durable (Comité), telle qu'autorisée par la résolution n° C-2025-19 du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), repose sur une logique de représentation fonctionnelle et territoriale;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Yannick Fauteux à titre d'élu répondant en mobilité durable à la CMQuébec;

Afin d'assurer un leadership concernant la mobilité durable à l'échelle métropolitaine et de se doter d'un lieu officiel d'échange politique autour des dossiers de mobilité dans la région :

- De désigner M. Yannick Fauteux, élu répondant en mobilité durable à la CMQuébec, à titre de président du Comité;
- De désigner les membres suivants du conseil de la CMQuébec pour siéger sur le Comité, afin d'assurer la représentation de l'agglomération de Québec, de la Ville de Lévis et des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré :
    - M. Daniel Saindon, conseiller de la Ville de Lévis
    - M. Gaétan Pageau, maire de L'Ancienne-Lorette
    - M. Raphaël Lebailly, conseiller de la Ville de Québec
    - M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
    - M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- De désigner l'élu qui assure la présidence du Réseau de transport de la Capitale pour siéger sur le Comité, s'il n'a pas déjà été désigné en vertu des désignations précédentes;
- D'inviter le président de la Société de transport de Lévis à participer aux travaux du Comité.

Référence : Rapport décisionnel du 29 janvier 2026
Responsable : Direction générale

Adoptée

Comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2026 – Désignation d'une représentante de la CMQuébec

Résolution nº C-2026-06

Sur proposition de M. Yannick Fauteux, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- De désigner Mme Marie-Josée Asselin à titre de représentante de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) au sein du comité directeur formé dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2026.
- Cette désignation remplace les désignations précédentes au comité directeur.

Référence : Rapport décisionnel du 29 janvier 2026
Responsable : Direction générale

Adoptée

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion

Résolution nº C-2026-07

Sur proposition de Mme Mélissa Coulombe-Leduc, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- De renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Alliance) et autoriser le paiement des frais de cotisation pour l'année 2026, au coût de 16 500 $ (sans taxes).
- D'autoriser Mme Catherine Vallières-Roland à :
    - agir à titre de représentante de la CMQuébec auprès de l'Alliance;
    - s'impliquer au sein du conseil d'administration.
- D'autoriser Mme Catherine Vallières-Roland et M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement à la CMQuébec, à :
    - participer à la conférence annuelle de l'Alliance qui se tiendra du 6 au 8 mai 2026 à Hamilton (Ontario), et autoriser le remboursement des frais relatifs à ce séjour (transport, hébergement, repas, activités) et afférents à cette participation, selon les règles administratives usuelles.

Référence : Rapport décisionnel du 29 janvier 2026
Certificat trésorerie : CT-2026-03
Responsable : Direction générale

Adoptée

Désignations d'élus répondants à la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution nº C-2026-08

Sur proposition de M. Olivier Biron, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- De désigner Mme Catherine Vallières-Roland à titre d'élue répondante pour la gestion intégrée de l'eau et du fleuve Saint-Laurent.
- De désigner Mme Marie-Josée Asselin et M. Pierre Lefrançois à titre d'élus répondants pour la gestion des matières résiduelles.
- De désigner Mme Marie-Josée Asselin et M. Daniel Saindon à titre d'élus répondants pour les milieux naturels et la Trame verte et bleue métropolitaine.
- De désigner M. Jean Lapointe à titre d'élu répondant pour les activités agricoles et agroalimentaires.
- De désigner M. Sébastien Couture à titre d'élu répondant pour la planification territoriale.
- De désigner Mme Marie-Josée Asselin à titre d'élue répondante pour la gestion des risques, résilience et transition climatique.
- De désigner M. Raphaël Lebailly à titre d'élu répondant pour le développement social.

- De désigner Mme Catherine Vallières-Roland à titre d'élue répondante pour le développement économique.

Responsable : Direction générale

Adoptée

Désignations à la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent – Zone de Québec (TCRQ)

Résolution nº C-2026-09

Sur proposition de M. Yannick Fauteux, appuyée par M. Daniel Saindon, il est unanimement résolu :

- De désigner Mme Catherine Vallières-Roland, Mme Mélanie Sicotte, Mme Anne-Marie Tremblay et Mme Mélissa Coulombe-Leduc à titre d'élues représentantes à la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent – Zone de Québec.

Responsable : Direction générale

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Programmation finale des projets 2025

Résolution nº C-2026-10

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Programmation finale des projets 2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine (Programmation), datée de janvier 2026.
- De transmettre cette Programmation à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, accompagnée d'une copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 29 janvier 2026
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord) – Bilan en gestion des matières résiduelles 2024-2025 de la CMQuébec

Résolution nº C-2026-11

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Jean Lapointe, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Bilan en gestion des matières résiduelles 2024-2025 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), daté de janvier 2026, découlant du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord), et autoriser la direction générale de la CMQuébec à diffuser ce bilan sur les différentes plateformes de communication de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 29 janvier 2026
Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée

Plan de mise en œuvre de la MRC de L'île d'Orléans - Prise d'acte

Résolution nº C-2026-12

Sur proposition de Mme Mélissa Coulombe-Leduc, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la résolution n° 2025-09-133 de la MRC de L'Île-d'Orléans et de son Plan de mise en œuvre de la gestion des matières résiduelles 2025-2032, daté de septembre 2025, le tout conformément au processus de mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord).

Référence : Rapport décisionnel du 29 janvier 2026
Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée

Bordereau d'information

A. 2026-01-29 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec

B. 2026-01-06 – Note – Désistement de la demande en justice *J.E. Rainville Ltée c. municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury*

C. 2026-01-12 – Note - Répercussions du Projet de loi 86 (PL-86) sur le territoire agricole et périmétropolitain

Divers

Coupures au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)

Résolution nº C-2026-13

CONSIDÉRANT que le transport collectif est un pilier de la mobilité durable et de la transition climatique;

CONSIDÉRANT les récentes coupures du gouvernement du Québec au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

CONSIDÉRANT l'incohérence entre ces coupures et les attentes formulées envers les municipalités en matière de mobilité durable;

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) dénonce les coupures apportées au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) et demande le rétablissement de financement adéquat, prévisible et cohérent avec les objectifs gouvernementaux en matière de mobilité durable et de transition climatique.
- De transmettre la présente résolution au ministre responsable de la Capitale-Nationale, au ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire de la CMQuébec.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution nº C-2026-14

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Gabriel Dusablon, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30

Adoptée

Les résolutions nos C-2026-01 à C-2026-14 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE

Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) a adopté le 19 avril 2012 le Règlement n° 2012-58 « Règlement intérieur de la Communauté métropolitaine de Québec relatif aux corrections d'office »;

ATTENDU QU' en vertu de ce règlement, la secrétaire corporative est autorisée à modifier un acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE le conseil de la CMQuébec a tenu une séance publique le 29 janvier 2026 lors de laquelle il a procédé à la désignation des élus répondants à la CMQuébec pour les principaux domaines d'intervention de l'organisation;

ATTENDU QUE lors de la séance plénière ayant précédé cette séance publique, les membres du conseil ont discuté et convenu des élus répondants à être désignés;

ATTENDU QUE lors de la séance publique du conseil, une erreur est apparue de façon évidente lors de la lecture de la recommandation par la secrétaire corporative, en ce sens qu'elle a omis de désigner M. Pierre Lefrançois à titre d'élu répondant pour la gestion des matières résiduelles et ce, en plus de Mme Marie-Josée Asselin;

ATTENDU QU' aucune modification n'est requise au texte de la résolution n° C-2026-08 telle qu'elle apparaît au procès-verbal du 29 janvier 2026 qui sera soumis pour adoption lors de la séance du 19 février 2026 puisque la modification a été apportée lors de la rédaction dudit procès-verbal afin de refléter entièrement l'intention et les choix du conseil;

ATTENDU QUE les corrections d'office effectuées doivent être dénoncées au conseil de la CMQuébec;

EN CONSÉQUENCE, en vertu du Règlement n° 2012-58, la secrétaire corporative de la CMQuébec a effectué la correction d'office suivante :

1. Lors de la rédaction du procès-verbal de la séance du conseil du 29 janvier 2026 et afin de refléter fidèlement la volonté des membres du conseil de la CMQuébec et ce qu'ils ont convenu lors de la séance plénière précédent la séance publique du conseil, le nom de M. Pierre Lefrançois a été ajouté à titre d'élu répondant pour la gestion des matières résiduelles (résolution n° C-2026-08).

   Il s'agit uniquement d'une erreur administrative de la secrétaire corporative lors de la séance publique qui ne modifie, en aucune circonstance, la volonté ou les désignations convenues par le conseil de la CMQuébec.

Québec, le 5 février 2026



Myriam Poulin, avocate
Secrétaire corporative